



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E56690

VALABLE JUSQU'AU 13/06/2027

ÉDITÉ LE

26/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/2001

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 27/01/2017
42 000

Raison sociale : C.P SERVICES

2 AVENUE ARCHIMEDE
02100 SAINT-QUENTIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT QUENTIN 02100 439426198

Siret : 439 426 198 00040

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 21 319-76

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000011249950304

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000011249950304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 03 23 67 79 14

Fax : 03 23 64 32 06

Portable : 06 89 60 34 36

Site Internet : <http://www.cpservices.fr>

E-mail : info@cpservices.fr

Responsabilité légale :

ACH (829 865 021) / COEUGNIET ALEXIS PRÉSIDENT

Effectif moyen : 47

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212 PROB	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	26/08/2025
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	26/08/2025
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	26/08/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	26/08/2025
o Pompe à chaleur : chauffage	26/08/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	26/08/2025
o Ventilation mécanique	26/08/2025

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.